



Juillet 2023

FO COM \ LA POSTE
BGNP



PRIME TUTEUR

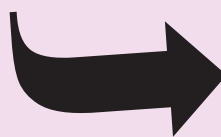
L'HORIZON SE DÉGAGE!

Grâce à vos remontées et indignations en ce qui concerne la non-perception de la « prime tuteur » par les postiers en charge d'un apprenant, FO Com est montée plusieurs fois au créneau tant au niveau local que national.

Notre article paru dans le *Coba libre* du mois de juin 2023 revenait en détail sur le sujet.

Lire l'article à cette adresse

<http://www.focom-laposte.fr/coba-libre-n27-juin-2023/>
ou en flashant le QR-Code ci-contre.



C'est en DEX Bretagne que La Poste aurait commencé à revoir sa copie. En ce début de mois, la décision a été prise d'octroyer cette prime de 250€ au postier concerné.

Au niveau National, La Poste ne donnera pas de consignes mais précise que « le tuteur n'est pas obligatoirement le Directeur de Secteur ».

Ce montant, déterminé par l'accord « La Poste engagée avec les postiers » que nous n'avons pas signé est bien loin de refléter l'effort des postiers tuteurs !



Mais pour FO Com, le montant de cette prime reste bien en deçà de la juste reconnaissance financière qui devrait être attribuée.

Au niveau de la formation, les économies réalisées par La Poste et La Banque Postale sont considérables grâce au e-learning dont nous dénonçons cependant l'usage à outrance.

Du côté de la pratique, ce que les anciens postiers appelaient « la doublure » reste le moyen le plus efficace d'apprendre et doit être valorisée.

Pour FO, cet investissement et cet engagement des postiers « seniors » méritent bien plus. C'est pourquoi, nous exigeons une prime tuteur de 1500 €.

MOBILISÉS

AVEC VOUS !